



Problème avec un transitaire

Par **crivette**, le **11/02/2019** à **11:05**

Bonjour,

J'ai quitté définitivement la Réunion le 14 novembre 2018 pour aller m'installer au Sénégal. Je suis passé par un transitaire pour faire mon déménagement (un conteneur 40 pieds et un 20 pieds). j'ai expédié aussi ma voiture. Mes conteneurs sont arrivés au port à Dakar depuis le 09 février. la douanes me dit qu'il y a un problème car ma voiture a plus de huit ans donc interdit sur le territoire du Sénégal (<http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article9475>). Je vais donc avoir une amende et ma voiture doit sortir du territoire sous escorte douanière (total plus de 800€ d'amande!!). Le transitaire doit modifier un document pour préciser dessus que la voiture sera en transit par la GAMBIE. Mais il me dit qu'il va y avoir des frais à payer pour cela. Je ne suis pas d'accord. Il aurait du savoir que ma voiture âgée de onze ans ne pouvait pas aller au Sénégal... cela m'aurait évité de payer un conteneurs 20 pieds et tout ce qui va avec.

Comment régler ce litige? S'il ne veut pas régler ces frais? Puis je saisir la justice pour l'obliger à payer ainsi que les frais que je subit ici?
Merci d'avance.

Cordialement
Mr LUCAS

Par **morobar**, le **12/02/2019** à **11:23**

Bonjour,

Perdu d'avance.

C'est l'importateur qui doit vérifier les éventuels contingentements et/ou interdictions.

Par **crivette**, le **19/02/2019** à **14:20**

Bonjour,

Il me semblait que le transitaire devait donner les informations sur les modalités et documents du pays de destination.

CMA/CGM réunion me réclame 65€ pour modifier un papier (plus d'une semaine et je n'ai toujours pas le document) et maintenant CMA/CGM de dakar me réclame des frais d'entreposage car le délais est dépassé or j'attends sur CMA/CGM de la réunion. Je trouve ça exagéré.

Que puis-je faire ? Je ne peux pas payer des 2 côtés quand même.

Par **morobar**, le **19/02/2019** à **16:44**

Le nom que vous citez est celui d'un armement et non d'un transitaire.

Il est impossible pour un transitaire de connaître toutes les réglementations des centaines de pays de la planète.

Rien que pour la réglementation française, il faut s'abonner au J.O. et le lire tous les jours.

Par **crivette**, le **27/02/2019** à **12:20**

Bonjour,

Est-ce normal maintenant que CMA/ CGM me demande des frais de magasinage alors que j'attends sur les douanes pour me délivrer le papier pour faire sortir mon container, vu qu'il y a les élections présidentielle ici, tout est arrêté, je ne suis pas le seul à attendre ce papier des douanes. Donc si les douanes mettent 1 mois pour me donner le papier, moi je doit payer un mois de magasinage

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **17:21**

Bonjour,

Si en attendant ce document, vous demeurez à l'hôtel, vous paierez bien votre chambre.

L'armement n'est pas responsable de vos aléas et facture le magasinage, y compris sa responsabilité en cas de sinistre, vol...

En outre le conteneur doit tourner et vous ne savez pas exactement les problèmes entraînés par le blocage de l'engin.